

**Décision n° 2013-1210**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013**  
**modifiant**  
**la décision n° 2013-1102 du 3 septembre 2013**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société Numericable**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2013-1102 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 3 septembre 2013 attribuant des ressources en numérotation à la société Numericable ;

Vu le dossier complet de demande de la société Numericable reçu le 16 août 2013, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Après en avoir délibéré le 1<sup>er</sup> octobre 2013 ;

**Décide :**

**Article 1** – Dans l'article 1 de la décision n° 2013-1102 en date du 3 septembre 2013 susvisée, le tableau :

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	03 57 33 MC DU	2008-0812	17/07/2008
Numéros géographiques	04 83 37 MC DU	2007-0433	08/04/2010
Numéros géographiques	04 85 03 MC DU	2011-1494	20/12/2011

est remplacé par :

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	04 83 37 MC DU	2007-0433	03/05/2007
Numéros géographiques	04 85 03 MC DU	2011-1494	20/12/2011

**Article 2** – A compter du 8 octobre 2013, la liste de ressources en numérotation mentionnée ci-dessous est transférée, jusqu'au 8 octobre 2033, de la société Completel (Siren : 418 299 699) à la société Numericable (Siren : 379 229 529) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	03 57 53 MC DU	2008-0812	17/07/2008

**Article 3** – Le directeur des services de communications électroniques et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Numericable.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI